

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	10/03/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	10/03/2025
Présents : 19		
Votants : 19 + 1 pouvoir		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Avenant Plan Local d'Urbanisme : transfert de compétences et mandat du co-traitant « Terre d'Urbanisme » à « Arter » pour la phase 5 du PLU (phase d'arrêt et d'approbation)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la fermeture de la société « Terre d'Urbanisme » qui accompagne la commune de Val d'Arc dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Afin de poursuivre la mission en cours, cette société propose un avenant afin de transférer la dernière phase du PLU pour permettre de poursuivre la mission avec l'entreprise « ARTER » située à CHAMBERY (73).

Monsieur le Maire précise que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER la poursuite de la phase d'arrêt et d'approbation du PLU avec l'entreprise « ARTER »
- CHARGE Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce transfert

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON





**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹**

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Val d'Arc
4 place de la Mairie, Randens, 73220 Val-d'Arc
04 79 36 21 13

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Terre d'urbanisme SARL
11 chemin des bigornes 73420 VOGLANS
terredurbanisme@sfr.fr
SIRET : 808 731 459 00042

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Révision du PLU de la commune de Val d'Arc

- **Date de la notification du marché public :**
- **Durée d'exécution du marché public :**mois ou jours.
- **Montant initial du marché public :**
 - Taux de la TVA : ...20%
 - Montant HT : 35 100 € HT
 - Montant TTC : 42 120.00 €HT

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Transfert de compétences et mandat du co-traitant terre d'urbanisme à Arter SCOP pour la phase 5 « phase d'arrêt et d'approbation » d'un montant de 2400.00€ HT

Co-traitant initial	Co-traitant remplaçant
Terre d'urbanisme 11 chemin des bigornes 73420 VOGLANS terredurbanisme@sfr.fr SIRET 497 721 639 00035	Arter 11 rue Jean Pierre Veyrat 73000 CHAMBERY 09.80.34.81.16 Siret 751 137 712 00038

PHASE 5 : PHASES D'ARRET ET D'APPROBATION		Tdu
enquête publique	notice d'enquête	0,5
	analyse des avis PPA	1
	réponse PV com. Enquêteur	0,5
Approbation	modifications du dossier	1
	numérisation SIG	
réunions	1 COPIL : Synthèse de l'enquête publique	1
		4
		2 400,00 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

Non Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : 2400.00 € HT
- Montant TTC : 2880.00 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 0

Nouveau montant du marché public (tranche ferme + options) :

- Taux de la TVA : ...20%
- Montant HT : 35 100 € HT
- Montant TTC : 42 120.00 € HT

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Caroline Métifiot - gérante	Chambéry le 24/01/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : VAL D'ARC, le 24 mars 2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)